

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 22/12/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel PECOUT, Président.

CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020

**2020.047 : REALISATION DE L'OPERATION « LES PANIERS PARTAGES DU PAYS D'ARLES »,
FINANCEMENT PAR LE PETR DU PAYS D'ARLES ET DEMANDE DE FINANCEMENT A L'ETAT**

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
<u>Présents</u> 18	<u>Suppléants</u> 0	<u>Absents</u> 6	8 décembre 2020

Nombre d'élus en
exercice : 24 sièges

Suffrages :

18 présents

Absents : 6

Procurations : 1

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du
08/12/2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Suite à une première opération de solidarité alimentaire menée en avril et mai 2020, la mise en œuvre par le PETR d'une nouvelle action a été proposée et validée lors du conseil syndical du 13 novembre 2020.

Officiellement lancée le vendredi 4 décembre au Marché d'Intérêt National de Châteaurenard, l'opération permettra de distribuer des fruits et légumes frais et de qualité, ainsi que du riz de Camargue IGP à près de 3.500 personnes en situation de précarité chaque semaine, pour un **montant total de 23 000€ TTC**. Cette opération permettra également d'apporter un soutien particulier aux filières agricoles en difficulté, impactées par la fermeture de certains débouchés commerciaux.

Ce montant permet d'étendre l'action sur 4 semaines, et correspond au reliquat des sommes engagées pour la mise en place du « Salon des Agricultures de Provence 2020 » finalement annulé.

Il est proposé aux membres du conseil syndical d'autoriser l'engagement de ces fonds pour l'achat de produits auprès de producteurs locaux, et concomitamment de solliciter l'Etat à hauteur de 23 000 € dans le cadre du plan pauvreté pour permettre de poursuivre l'opération au-delà des 4 semaines.

Ainsi, je vous invite mes chers collègues à :

- 1° - **AUTORISER** l'affectation d'un budget de 23 000€, restant notamment de la mission agriculture et alimentation du PETR pour l'année 2020 ;
- 2° - **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la demande de financement auprès de l'Etat à hauteur de 23 000€ ;
- 3° - **PRECISER** que les crédits qui résulteraient d'un soutien financier de l'Etat seront ouverts au budget de l'exercice 2021.

LA DELIBERATION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

